



Aux contribuables de la Ville de Scotstown

AVIS PUBLIC – 2022-10

Est par les présentes donné par la soussignée QUE :

DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 502-22 ET AVIS DE MOTION

Dépôt projet règlement 502-22 Emprunt pour travaux d'infrastructures aqueduc, égout et pavage rues Albert et de Ditton

Dépôt et avis de motion du règlement 502-22 – Décrétant des travaux d'infrastructures aqueduc, égout et pavage rues Albert et de Ditton et un emprunt (résolution)

Les membres du conseil unanimement :

- Acceptent l'avis de motion, pour que soit adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 502-22 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur des segments des rues Albert et De Ditton prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et du programme PRIMEAU et de pavage.
- Acceptent le dépôt le projet du règlement numéro 502-22 intitulé Règlement numéro 502-22 décrétant des travaux d'infrastructures relatifs au remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur des segments des rues Albert et De Ditton prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et du programme PRIMEAU et de pavage et autorisant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les coûts

ADOPTÉE

Toutes personnes désirant obtenir une copie du projet règlement doivent en faire la demande au bureau municipal. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21.

Donné à Scotstown, ce premier (1^{er}) jour du mois d'avril deux mille vingt-deux (2022).

Monique Polard
Directrice générale